



INCENDIE MODE D'EMPLOI

Incendies d'habitations : 800 décès chaque année en France.

Chaque année les incendies font 10 000 victimes dont 800 décès, ils sont en majeure partie d'origine humaine (imprudence, malveillance ...) ou naturelle (foudre). En France un incendie a lieu toutes les 2 minutes soit 250 000 par an, 70% sont meurtriers et ont lieu la nuit. 80% de ces décès sont dus à une intoxication au monoxyde de carbone.

Un simple mégot de cigarette déclenche un feu généralisé en 5 minutes, et ce n'est pas le seul élément dangereux dans une maison.

La défaillance d'une installation électrique, la manipulation d'un briquet ou d'une allumette par un enfant peuvent déclencher un incendie.

Certains feux couvent pendant plusieurs heures avant que les flammes n'apparaissent. Si ce feu se déclenche la nuit, alors les fumées toxiques se propagent et asphyxient les victimes endormies. Il suffit d'un kilo de combustible pour que les gaz de combustion tuent tous les habitants d'un logement.

> Des installations électriques et de chauffage en bon état (S'adresser à un professionnel)

> Eteindre complètement les cigarettes

> Tenir les allumettes et briquets hors de portée des enfants

> Ne pas laisser de casseroles ou plats sur le feu sans surveillance

> Mettre les produits inflammables loin des radiateurs

> Ne pas laisser les appareils électriques en veille

> Ne pas raviver un feu ou les braises d'une cheminée avec de l'alcool

> Avoir un extincteur chez



soi, à portée de main

> Avoir un détecteur de fumée

>> Si vous êtes en présence d'un incendie, quoi qu'il arrive, ne prenez pas l'ascenseur.

> Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour ne pas être intoxiqué

> Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée

> Une fois dehors, composez le 18

>> Si vous ne pouvez pas sortir du logement.

> Composez le 18

> Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas de celle-ci

> Allez à la fenêtre signaler votre présence aux secours

> En cas de fumée dans la pièce, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide



Le détecteur de fumée

Le plus souvent la fumée se propage avant le feu, le détecteur de fumée est donc le produit idéal pour avertir de l'imminence d'un incendie. Ce système d'alarme est accessible à tous et permet de diminuer les dommages corporels ou matériels.

Le Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF), accessible à bas prix, permet de sauver des vies il est disponible dans les grandes surfaces de bricolage. Facile à installer il se fixe ou se pose dans les pièces à risques.

A ce jour, le détecteur de fumée n'est pas obligatoire pour toutes les habitations, cependant en 2012 avec la loi Boutin il sera obligatoire pour les logements d'installer un détecteur de fumée.

>>> En cas d'urgence



le numéro qui sauve